

Enquête sur les conditions de travail des assistants monteurs dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel (fiction & documentaire) - Juillet 2018

Points clés

Conditions de travail

- Aujourd'hui, les assistants monteurs travaillent majoritairement (58 %) de manière discontinue sur chaque film.
- Aucune réunion de postproduction n'est organisée sur 62 % des projets et 42 % des chefs monteurs ne sont plus consultés sur l'organisation de leur équipe.
- 34 % des assistants travaillent sur un temps inférieur à la moitié du temps de montage.
- Leurs interventions et leur travail s'organisent « au coup par coup » pour un tiers d'entre eux.
- Près de la moitié des assistants ne sont plus présents aux réunions de travail relatives à la fabrication du film (musiques, effets spéciaux, montage son...).
- Sur les fictions cinéma en annexe 3 et les documentaires, près de 50 % des assistants travaillent en décalé du planning ou des horaires du chef monteur.
- Le travail à domicile se pratique de plus en plus en documentaire et apparaît sur les fictions cinéma en annexe 3.

Contrat, droits, salaire

- 66 % des assistants signent leur contrat après leur dernier jour de travail, ce qui est illégal.
- 27 % des assistants indiquent avoir déjà été déclarés une demi-journée, ce qui est illégal.
- Seulement 10 % des assistants ont un salaire supérieur au minimum garanti par les conventions collectives, alors que 64 % ont plus de 5 ans d'expérience.
- 78 % des assistants font des heures supplémentaires et l'employeur se doit de les organiser. Or, seulement 5 % des assistants voient ces heures payées conformément aux conventions collectives.
- Les indemnités repas sont obligatoires dans l'audiovisuel. Elles sont accordées à 66 % des assistants sur les fictions audiovisuelles, mais seulement à 10 % sur les documentaires. Non obligatoire en cinéma, 43 % des assistants ont touché des indemnités repas dans ce secteur.
- Inscrite dans le droit du travail, la prise en charge de la moitié de l'abonnement de transport par l'employeur s'élève à 38 % sur les fictions audiovisuelles, mais n'excède pas 8 % sur les autres catégories de film.

Documentaire

Très présents dans la préparation du travail de montage des films documentaires (cinéma et audiovisuel), les assistants délivrent des compétences techniques aigüés, dépassant parfois même leurs attributions. Leur responsabilité est alors accrue, ce qui au minimum devrait valoir salaire.

En revanche, les assistants se révèlent trop absents des salles de montage et éloignés du processus de création proprement dit, alors que le montage d'un film documentaire pose des questions pratiques et éthiques extrêmement importantes. De fait, comment transmettre ce savoir unique ?

Fiction

Les conditions de travail des assistants sur les fictions cinéma en annexe 3 sont aujourd'hui alarmantes. Les résultats montrent que la présence et l'activité des assistants pendant le montage sont inférieures de moitié à celles relevées en annexe 1. Pourtant, il s'agit, d'une part, du même travail et des mêmes enjeux techniques et artistiques, et d'autre part, les techniciens et chefs de postes acceptent déjà de voir leur salaire abattu pour rendre possible la production du film, dans des conditions respectables : alors, pourquoi réduire d'autant l'activité des assistants monteurs ?

20 % des assistants des films de fiction (cinéma et audiovisuel) n'opèrent plus la synchronisation des rushes, alors qu'il s'agit d'une étape préparatoire importante dans l'élaboration et l'appropriation technique du projet, dont l'assistant est responsable. De même, il se trouve dépourvu d'une certaine connaissance des rushes, limitant alors son dialogue avec le chef monteur dans leur réflexion sur le film.

Audiovisuel

Sur les fictions audiovisuelles, bien que la moitié des assistants travaille sur des périodes continues, la moitié intervient toujours sur un temps de montage inférieur à la moitié du temps de montage. L'organisation du travail et les dépassements de temps de montage semblent plus maîtrisés, mais les heures supplémentaires demeurent nombreuses et non payées. Les assistants sont également trop absents des projections et des réunions de travail, moments privilégiés de maîtrise du projet et de transmission du métier.

L'enquête complète est disponible à cette adresse :

<https://monteursassocies.com/publications/enquete-sur-les-conditions-de-travail-des-assistants-monteurs>

Quelle garantie pour la qualité des films à venir ?

La présence limitée de l'assistant engendre un affaiblissement du suivi technique et artistique et multiplie les risques d'erreurs techniques. Elle impacte la réflexion artistique du chef monteur et du réalisateur, et empêche l'élaboration sérieuse de tout processus de transmission du chef à l'assistant. Ce désinvestissement du lien collaboratif est favorisé par l'éloignement des assistants de la salle de montage et du temps de la création (présence limitée et discontinue, travail en décalé et travail à domicile).

→ *Il faut faire revenir les assistants dans les salles de montage.*

L'absence de planification et de dialogue dans l'organisation du travail provoquent une mauvaise coordination des corps de métiers impliqués, des aberrations budgétaires et des dépenses d'énergie inutiles (prise en charge du travail de l'assistant par le chef monteur, accroissement des heures supplémentaires, dépassement des temps de montage...), aux dépens de concertations artistiques et collaboratives raisonnées.

→ *Il faut plus dialoguer pour mieux organiser.*

Avec le numérique, les assistants ont acquis de nouveaux savoir-faire techniques et artistiques, garantissant une rapidité d'exécution, une souplesse d'organisation et une fluidité de communication entre les parties artistiques. Aujourd'hui les assistants monteurs peuvent intervenir directement et réagir efficacement sur des travaux de montage, de montage son et d'effets spéciaux.

→ *Il faut investir dans le savoir-faire des assistants pour faire des économies.*